

WCC-2012-RES-004-FR

Création du mécanisme relatif à l'éthique

SACHANT que l'éthique et la morale font partie intégrante de l'UICN, qu'elles rendront ses messages, ses politiques et ses actions plus crédibles pour le public dans son ensemble et plus significatifs pour les écologistes du monde entier ;

RAPPELANT la Résolution 3.022, *Approbation de la Charte de la Terre*, adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 3^e Session (Bangkok, 2004), qui reconnaissait à la Charte de la Terre le rôle de « guide éthique pour la politique de l'UICN » ;

RAPPELANT ÉGALEMENT la forte composante éthique qui a présidé à la création de l'UICN en 1948 et qui se poursuit aujourd'hui avec la Vision de l'UICN, « un monde juste qui valorise et conserve la nature » ;

RAPPELANT ENFIN la Résolution 3.020, *Élaboration d'un code éthique pour la conservation de la biodiversité* adoptée par le Congrès mondial de la nature lors de sa 3^e Session (Bangkok, 2004), qui réaffirmait « l'engagement de l'UICN envers une vision éthique de la conservation de la nature fondée sur le respect de la diversité de la vie ainsi que sur la diversité culturelle des peuples », ce qui a abouti à la création de l'Initiative pour une éthique de la biosphère, un programme de normes non contraignantes qui met en lumière et partage des principes éthiques locaux et mondiaux de conservation de la biodiversité, lesquels sont en évolution constante ;

NOTANT l'importance de l'éthique pour les Membres de l'UICN, comme en témoignent d'autres Résolutions, notamment la Résolution 4.098 *Partenariats intergénérationnels : encourager un leadership éthique en faveur d'un monde juste, durable et pacifique*, et la Résolution 4.099 *Reconnaissance de la diversité des concepts et valeurs de la nature* adoptées par le Congrès mondial de la nature à sa 4^e Session (Barcelone, 2008) ;

NOTANT ÉGALEMENT l'approche Un seul Programme de l'UICN et que ce n'est que lorsque les Commissions, le Secrétariat et les Membres œuvrent ensemble dans un but commun que l'UICN peut réaliser sa mission, rassemblant les actions de conservation en une seule Union pour créer une voix forte et unifiée susceptible de transformer la société ;

NOTANT ENFIN les Décisions du Conseil C/74/18 et C/75/16 (Conseil de l'UICN, 2010), relatives à l'*Initiative pour une éthique de la biosphère*, qui reconnaissent que l'éthique de l'UICN s'applique à tous les secteurs et à toutes les Commissions, invitent les Présidents des Commissions, les membres du Conseil et les sous-programmes du Secrétariat « à collaborer avec l'Initiative pour une éthique de la biosphère afin de définir des possibilités d'intégration et de mise en œuvre de l'Initiative dans leurs programmes de travail », font état du besoin d'orientations éthiques sous-tendant des décisions et recommandent la désignation d'un « Conseiller pour les questions éthiques » au sein de l'UICN, pour répondre à des consultations à la demande ;

CONCLUANT de ce qui précède que les Membres, le Secrétariat et les Commissions de l'UICN ont exprimé un besoin et un désir général de prendre explicitement en considération les questions éthiques lors de la prise de décisions, et qu'ils devraient pouvoir disposer d'une méthodologie pratique et coordonnée à cet effet ;

SACHANT que l'Initiative pour une éthique de la biosphère avait pour but, depuis huit ans, de mettre à disposition une méthodologie pratique et coordonnée, dite « méthodologie Relato » dans le cadre de laquelle des dirigeants locaux, régionaux et internationaux, appartenant à des organismes gouvernementaux et à des ONG et à différentes disciplines, se réunissent pour définir et promouvoir des principes éthiques de conservation de la

biodiversité afin de faire avancer l'éthique mondiale de la biosphère en évolution, ainsi que l'éthique locale de chaque région ;

SACHANT NÉANMOINS qu'il ne s'agit pas de la seule méthodologie disponible, mais qu'elle est à disposition pour faire avancer l'engagement éthique et qu'elle a des succès à son actif ;

RECONNAISSANT que la récente publication du Programme du droit de l'environnement de l'UICN sur l'éthique et le mouvement mondial de la conservation (*Reasons for Hope: The Ethical Promise of the World Conservation Movement*) présente la méthodologie Relato comme une approche pour un engagement éthique pratique allant du niveau local au niveau mondial, et qu'elle renforce la méthodologie Relato et en facilite l'accès, le développement et la mise en œuvre ultérieure ;

RECONNAISSANT ÉGALEMENT le rôle de premier plan joué par le Groupe de spécialistes de l'éthique de la Commission du droit de l'environnement (CDDE) de l'UICN, ainsi que par des États Membres de différentes régions du monde, dans la mise en place de l'Initiative pour l'éthique de la biosphère ;

RECONNAISSANT EN OUTRE les travaux du Groupe de spécialistes des zones urbaines et du Groupe de spécialistes des valeurs culturelles et spirituelles de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) pour intégrer l'éthique dans leurs programmes respectifs ;

PRÉOCCUPÉ par les questions éthiques urgentes qui se posent à la communauté internationale dans le cadre des réponses équitables et efficaces à apporter à des enjeux tels que la perte de biodiversité, le changement climatique, la sécurité alimentaire et hydrique, la croissance démographique et de la consommation et la gouvernance des entreprises et des marchés internationaux, et par le fait que les politiques et les activités de conservation de l'UICN et de ses organisations membres peuvent et doivent jouer un rôle pour répondre à ces enjeux ; et

PRÉOCCUPÉ parce que, jusqu'à présent, la mise en œuvre de nombreux mandats et résolutions de l'UICN dans le domaine de l'éthique s'est faite en ordre dispersé à l'intérieur de l'UICN, et que l'UICN a besoin de trouver une méthodologie pratique et coordonnée pour appliquer la Charte de la Terre comme un guide pour ses politiques et programmes et la Charte mondiale de la nature, ainsi que pour s'acquitter de nombreux autres engagements qui confèrent à l'éthique un rôle central dans l'ensemble de son programme ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

DEMANDE à la Directrice générale et aux Commissions de l'UICN :

- a. d'appuyer le développement et la mise en œuvre de l'Initiative pour l'éthique de la biosphère et la méthodologie Relato, comme une méthode d'engagement éthique, et d'utiliser tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre cette initiative et l'intégrer dans les sous-programmes du Secrétariat et les programmes des Commissions ;
- b. de définir des possibilités de mise en œuvre et d'intégration de l'Initiative pour l'éthique de la biosphère à l'intérieur des sous-programmes du Secrétariat et des programmes des Commissions ;
- c. d'inviter le Groupe des spécialistes de l'éthique de la Commission du droit de l'environnement de l'UICN à aider à définir des moyens efficaces, y compris des recommandations spécifiques sur la création d'un mécanisme relatif à l'éthique, pour intégrer cette initiative dans les programmes du Secrétariat et des Commissions, et à

servir de correspondant en matière d'éthique, chargé de faire rapport sur cette intégration ;

- d. de recommander que la mise en œuvre de l'Initiative pour l'éthique de la biosphère, comprenant la création d'un mécanisme relatif à l'éthique, applique à l'engagement éthique l'approche « Un seul Programme » ;
- e. d'encourager les Membres de l'UICN à s'adresser au Groupe de spécialistes de l'éthique de la Commission du droit de l'environnement de l'UICN pour lui faire part de leurs préoccupations en matière d'éthique; et
- f. de faire rapport chaque année au Conseil de l'UICN, ainsi qu'avant le Congrès mondial de la nature de 2016, à propos de la mise en œuvre de la présente Résolution, par le biais du Groupe de spécialistes de l'éthique de la Commission du droit de l'environnement de l'UICN.

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.